



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoir : 5

Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS

Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU

Maud BRUNIER représentée par C PIAULET

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Fabienne LAROCHE

DELIBÉRATION N° 161

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs des services municipaux.

Ces tarifs ont fait l'objet d'un examen par les élus référents, puis en bureau municipal.

Il est proposé les modifications suivantes:

Foire aux boudins :

- **augmentation d'un euro du tarif du mètre linéaire de la foire aux boudins soit 6€ le mètre linéaire.**

Location des salles :

- **création d'un forfait horaire unique (maximum 3h) à 20€/h pour la salle des fêtes Robert Sauvion et la salle du Riveau quelque que soit la personne ou l'association qui loue.**
Auparavant, le forfait horaire de la salle des fêtes était de 30€/h pour les habitants de Naintré et associations hors commune. Celui de la salle du Riveau était de 20€/h pour les habitants de Naintré et pour les associations naintréennes et hors commune.

Les autres tarifs sont inchangés au 1er janvier 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs au 1er janvier 2020 conformément au tableau joint :

- Catégorie "Divers" : Editions de listes électorales, photocopies, location de matériel, Prêt de véhicules, Intervention des services techniques
- "Foire-Marchés –Ventes par camions"
- "Emplacements divers"
- "Cimetière et taxes funéraires"
- "Locations de salles"
- "Prêt de salles"

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux sont votés en année scolaire.

VU l'avis du bureau municipal du 22 octobre 2019,

VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- **décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2020;
- **charge** Mme la Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

